

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 19 DECEMBRE 2022****N° 2022-82**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19**Présents : 14****Votants : 14****Absents : 5**

Sont présents : MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Fabien Malfatto, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Chloé LALLEMAND, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN

Sont absentes/excusées : M. Benjamin CORTESE et Mmes Angélique DARTEVELLE, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, Gabrielle RABOUIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien Malfatto a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation de la Place des Templiers

Délibération

Au XIIIe siècle les chevaliers de l'Ordre de St Jean de Jérusalem possédaient à Tallard une maison forte. La petite place où se trouve cette maison a tout naturellement été appelée place des Templiers. Les murs très épais côté nord rappellent la vocation défensive de cette maison. La porte d'entrée du village contiguë ainsi que la rue adjacente portent le nom de Chevalerie en mémoire de ce passé historique.

Cet espace est aujourd'hui en mauvais état et nécessite des travaux de réhabilitation. La commune de Tallard souhaite rénover la place des Templiers :

- pour améliorer les conditions de vie des habitants,
- pour embellir les espaces publics et mettre en valeur le patrimoine historique et architectural dans les rues anciennes à proximité du château,
- pour redynamiser le centre-bourg et le rendre attractif, notamment par la fréquentation touristique,
- pour rendre les espaces accessibles.

Le projet comprend le renouvellement du revêtement de la chaussée, ainsi que des réseaux pour supprimer les fuites d'eau potable, séparer les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public.

Les travaux consistent à décaper l'espace existant et démolir les aménagements anciens.

Les différents réseaux et branchements anciens seront modernisés et renouvelés :

- eau potable
- assainissement
- eaux pluviales
- éclairage public.

Les terrassements seront repris. Une attention sera apportée sur les seuils et les soubassements pour créer un lien esthétique entre l'espace public et les façades.

Le revêtement de sol mis en œuvre permettra de rendre l'aspect historique médiéval du cœur de ville.

Les travaux qui relèvent des compétences communales (voirie, réseaux secs) seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Tallard.

Pour la réalisation des travaux qui relèvent des compétences intercommunales (réseaux humides), la commune envisage de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance afin de coordonner l'opération sous la conduite d'un mandataire unique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financier	Montant	Taux
Conseil Départemental	40 000 €	50 %
Etat (DETR)	24 000 €	30 %
Autofinancement	16 000 €	20 %
Total	80 000 €	100 %

L'autofinancement des travaux sera réparti selon les compétences respectives de la commune et de la communauté d'agglomération. Les réseaux humides EU, EP, AEP sont à charge de la communauté d'agglomération.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

POUR : 14 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION(S) : 0 voix

APPROUVE le projet de renouvellement de la place des Templiers ;

DECIDE de solliciter la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance afin de conclure une convention de mandat pour réaliser l'opération sous la conduite d'une maîtrise d'ouvrage unique ;

DECIDE de solliciter les subventions de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et les services de l'Etat selon le plan de financement précédemment exposé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la gestion du dossier et à signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 005-210501706-20221219-202282-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire,

Fabien Malfatto

Le Maire,

Daniel Borel